



# Le licenciement pour inaptitude physique insuffisamment motivé est sans cause réelle et sérieuse

Jurisprudence publié le **30/06/2020**, vu **1487 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Un licenciement pour inaptitude physique est sans cause réelle et sérieuse si la lettre le notifiant vise l'inaptitude du salarié et le refus par lui d'une proposition de poste sans mentionner l'impossibilité de reclassement.**

Il résulte de l'[article L 1232-6 du Code du travail](#) que l'employeur est tenu d'énoncer le ou les motifs de la rupture dans la lettre de licenciement. Cette obligation a pour objet de permettre au salarié de connaître les motifs de son licenciement pour pouvoir éventuellement les discuter et de fixer les limites du litige quant aux motifs énoncés. À défaut d'un motif matériellement vérifiable permettant au juge de contrôler le bien-fondé de la rupture, le licenciement est dépourvu de cause réelle et sérieuse (Cass. ass. plén. 27-11-1998 n° 96-40.199 P : RJS 1/99 n° 23).

Cette exigence s'applique notamment au licenciement des salariés déclarés inaptes par le médecin du travail, la lettre de licenciement devant alors viser, non seulement l'inaptitude du salarié, mais également l'impossibilité de reclassement (Cass. soc. 9-4-2008 n° 07-40.356 FS-PB : RJS 7/08 n° 771 ; Cass. soc. 23-5-2017 n° 16-10.156 F-D : RJS 8-9/17 n° 556).

Cette solution a été confirmée à plusieurs reprises et reçoit application tant lorsque la lettre de licenciement se borne à viser l'inaptitude du salarié que lorsqu'elle mentionne de simples recherches de reclassement infructueuses ou le refus par le salarié d'une proposition de poste (Cass. soc. 26-9-2012 n° 11-14.989 F-D : RJS 12/12 n° 925 ; Cass. soc. 21-03-2018 n° 16-29.073 F-D ; Cass. soc. 5-4-2018 n° 16-29.074 F-D).

Cette solution paraît logique puisque la Haute Juridiction décide, sous l'empire des dispositions antérieures à la loi 2016-1088 du 8 août 2016, que les recherches de reclassement et le refus ultérieur du salarié d'une proposition de poste n'impliquent pas nécessairement le respect de l'obligation de reclassement. Encore faut-il que l'employeur soit dans l'impossibilité de proposer un autre poste conforme aux préconisations du médecin du travail (Cass. soc. 29-11-2006 n° 05-43.470 F-PB : RJS 2/07 n° 265 ; Cass. soc. 18-3-2020 n° 18-26.114 F-D : RJS 6/20 n° 280).

L'arrêt de la Cour de cassation du 3 juin 2020 s'inscrit dans la ligne de cette jurisprudence exigeante. Au cas présent, la lettre de licenciement visait seulement l'inaptitude du salarié et le refus par lui d'une proposition de poste, en sorte qu'en l'absence de mention de l'impossibilité de reclassement, le licenciement était dépourvu de cause réelle et sérieuse

Source : efl.fr

## Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
  - [Guide pratique de la SARL](#)
  - [Saisir le Conseil de Prud'hommes](#)
  - [Licencier un salarié pour faute](#)
  - [Sanctionner un salarié](#)
  - [Rupture conventionnelle : mode d'emploi](#)
  - [Rompre un CDD](#)
- 
- [Des violences ou menaces justifient-elles un licenciement ?](#)
  - [Licenciement pour alcool au travail : légal ou pas ?](#)
  - [Licenciement pour tenue incorrecte : légal ou pas ?](#)
  - [Licenciement pour utilisation abusive du matériel de l'entreprise : légal ou pas ?](#)
  - [Le refus d'exécuter une tâche demandée constitue-t-il un motif de licenciement ?](#)
  - [En cas de non-respect des règles d'hygiène et de sécurité, le salarié peut-il être licencié ?](#)
  - [Licenciement pour abandon de poste : à quelles conditions ?](#)
  - [Des retards et absences injustifiées sont-ils une cause de licenciement ?](#)
  - [Des erreurs et négligences justifient-elles un licenciement ?](#)
  - [Peut-on licencier un salarié qui n'a pas atteint ses objectifs ?](#)
  - [Le vol justifie-t-il un licenciement pour faute grave ?](#)
  - [Licenciement pour condamnation pénale : légal ou pas ?](#)
  - [Licenciement pour mensonge : légal ou pas ?](#)
  - [Licenciement pour retrait du permis : légal ou pas ?](#)
  - [Arrêt maladie : le salarié peut-il exercer une autre activité professionnelle ?](#)
  - [Des critiques peuvent-elles justifier un licenciement ?](#)
  - [Un salarié qui concurrence de façon déloyale son employeur peut-il être licencié ?](#)